

## Institut National d'Assurance Maladie

## COMMUNIQUE

Depuis 2012, dans le cadre de la convention de partenariat signée entre l'organisme gestionnaire de l'assurance maladie et les ordres professionnels de la santé, l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) s'est inscrit dans un processus d'amélioration continue de la prise en charge des bénéficiaires. Même si au cours des dernières semaines, ce long partenariat a souffert de quelques malentendus, l'INAM reste attaché à la qualité de services qui est maintenue.

La Direction générale reste disponible pour écouter les observations et contributions, insatisfactions et incompréhensions des assurés. Nous sommes déterminés à poursuivre les efforts d'amélioration pour la satisfaction des bénéficiaires de l'assurance maladie, dans le respect des lois et textes en vigueur au Togo tout en veillant à garantir un équilibre technique et financier durable dans la solidarité.

La Direction générale de l'INAM réitère ses remerciements aux assurés qui lui font confiance pour construire ensemble l'assurance maladie universelle au Togo et les invite à utiliser les canaux officiels de communication de l'INAM pour faire parvenir toutes leurs suggestions, remarques et plaintes, le cas échéant.

Fait à Lomé, le 05 septembre 2023

rection Générale